

34ème TROPHEE LOUISON BOBET JUNIORS
SAMEDI 14 Mars 2020

LES OFFICIELS

Direction de l'Organisation :

Président d'Honneur :	Jean BOBET
Président :	Alain HEULOT
Secrétaire Général :	Claude HELBERT
Responsables Sécurité :	Philippe RENARD
Responsable Technique Circuit Arrivée :	Michel ANGEVIN Camille CREPEL
Responsable Motards :	Alain LE MORVAN
Responsable Classement Grimpeurs :	Eric MOQUET
Responsable des Dossards :	Annie RENARD

Direction de la Course :

Direction de l'épreuve :	Alain HEULOT
Président de Jury :	Ludovic BERDER
Commissaire Titulaire :	Cyrille LAIGNEL Jean-Yves MAHE
Juge à l'Arrivée :	Christelle GARNIER
Commissaire Moto :	Fabrice MENARD
Moto – Information :	Dominique DESPRES
Ardoisier :	Eric MOQUET
Service Médical :	Dr Frédéric BEUNEUX Annie RENARD

Organisation :

Animateur officiel :	Eric LE BALCH
Radio Tour :	Antoine MICHELIN
Vidéo Finish :	Daniel CALLET Michel CHAPRON
Classement Informatique :	Tiphanie DELORY
Sécurité de l'épreuve :	ASS. MOTO SECURITE 35 (15)
Liaisons Radios :	VITTA
Voiture Assistance Neutres (3) :	VITTA(1), C.C.RENNAIS(1), U.S.CHATEAUGIRON(1)
Ambulances (2) :	BELLOIR
Car Balai :	Cap à L'OUEST
Camion Balai :	Michel THOMAS Guy LEMETAYER

Règlement Général

ARTICLE 1 : Présentation

Le 34^{ème} trophée Louison Bobet est organisé et contrôlé par l'association « Sojasun Espoir Association Noyal Chatillon », sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme (F.F.C.). Il se dispute le samedi 14 Mars 2020

ARTICLE 2 : Type d'épreuve et participation

L'épreuve est réservée aux athlètes de la catégorie Hommes Juniors (17/18 ans). Elle est inscrite au calendrier fédéral de la FFC en classe 1.14.

ARTICLE 3 : Engagements

Les engagements doivent parvenir avant le **mercredi 11 Mars 2020** par **INTERNET**

Le nombre d'engagés est **limité à 6 coureurs par club**

Le tarif d'engagement est de 8.50 € par coureur.

ARTICLE 4 : Permanences

La permanence se tiendra le samedi 14 Mars 2020 de 13h15 à 14h45 au centre culturel pôle Sud de CHARTRES DE BRETAGNE.

La remise des dossards et des plaques de cadre se fera à la Salle du centre culturel pôle sud de CHARTRES DE BRETAGNE de 13h15 à 14h45

La réunion des directeurs techniques se déroulera à 13h45 à la Salle du centre culturel pôle sud de CHARTRES DE BRETAGNE. Elle se déroulera en présence de la direction de l'épreuve et des membres du jury des commissaires.

La permanence d'arrivée se déroulera à la salle polyvalente de NOYAL CHATILLON SUR SEICHE.

ARTICLE 5 : Radio-Tour

Les informations courses sont émises sur la fréquence "Radio Tour" 157.550 Mhz. Des postes seront fournis par la société VITTA à partir de 13h au centre culturel pôle sud de CHARTRES DE BRETAGNE.

ARTICLE 6 : Départ

Le départ fictif sera donné à 14h55 au centre culturel pôle sud. Les coureurs seront neutralisés pendant 3.6 km jusqu'au kilomètre 0 ou le départ officiel sera donné lancé ou arrêté à 15h.

ARTICLE 7 : Assistance Neutres

Le service d'assistance technique neutre est assuré par trois voitures, avec mécanicien à bord VITTA (1), C.C.Rennais (1), U.S.Chateaugiron (1).

ARTICLE 8 : Ravitaillement

Le ravitaillement sera fait selon les règlements de la FFC à partir du 30ème kilomètre et jusqu'à 20 kilomètres de l'arrivée.

ARTICLE 9 : Arrivée

L'arrivée étant jugée sur un circuit de 8 km à parcourir 3 fois, l'entraide entre les coureurs ne peut se faire que s'ils se trouvent au même point kilométrique de l'épreuve, article 2.3.13.

Afin d'éviter les interversions qui pourraient résulter du mélange des coureurs de différents pelotons, les commissaires peuvent décider une neutralisation des groupes attardés.

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur.

ARTICLE 10 : Classement Individuel

Le classement individuel parrainé par le groupe LAUNAY et le Conseil Général d'Ille et Vilaine sera jugé par le juge à l'arrivée au terme des 115.360 Kilomètres sur la ligne d'arrivée située rue de Vern à Noyal Châtillon sur Seiche sous la banderole « ARRIVEE ».

Le juge à l'arrivée sera aidé par un système de vidéo finish.

ARTICLE 11 : Classement du "Meilleur Grimpeur"

Le classement du meilleur grimpeur parrainé par le Garage BESSON sera obtenu par l'addition des points attribués au sommet de chaque côte.

Il est attribué 5,3,2,et 1 point aux 4 premiers coureurs classés.

En cas d'égalité au classement du Meilleur Grimpeur, il est fait applications des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de premières places dans les côtes
2. Nombre de deuxièmes places dans les côtes
3. Nombre de troisièmes places dans les côtes
4. Nombre de quatrièmes places dans les côtes
5. Classement individuel

Pour figurer au classement du meilleur grimpeur, les concurrents devront obligatoirement terminer le Trophée Louison Bobet Juniors.

Les 4 sprints attribuant des points pour ce classement sont :

- Km 20,280 : Côte de la Caliorne
- Km 33,700 : Côte de la halte de Laillé
- Km 62,410 : Côte de la Caliorne
- Km 76,380 : Côte de la halte de Laillé

ARTICLE 12 : Classement Par Equipe

Le classement par Équipe parrainé par SOJASUN s'établit par l'addition des places des 3 premiers coureurs de chaque équipe.

En cas d'égalité, la place du premier coureur de chaque équipe concernée par cette égalité départagera celles-ci.

ARTICLE 13 : Classement du "Meilleur animateur"

Le classement du meilleur animateur est établi par un jury de la presse.

ARTICLE 14 : Respect du code de la route

Conformément à l'article 1.2.082, les coureurs se doivent d'observer les dispositions légales du pays et donc suivre le code de la route français, notamment pour les coureurs attardés.

L'organisation ne pourra être tenu responsable en cas d'incident.

ARTICLE 15 : Protocole

Devront se présenter **DANS LES PLUS BREFS DELAIS** au podium protocolaire situé sur la ligne d'arrivée à NOYAL CHATILLON pour la remise des récompenses :

- Le vainqueur de l'épreuve
- Le deuxième de l'épreuve
- Le troisième de l'épreuve
- Le meilleur grimpeur
- La meilleure équipe
- Le meilleur animateur
- Le meilleur junior 1^{ère} année
- Le meilleur breton pour le Classement du Crédit Agricole

ARTICLE 16 : Contrôle Antidopage

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage aura lieu dans un local réservé à cet effet espace Louis Texier (ex salle polyvalente) : 10 rue de Vern à Noyal Châtillon sur Seiche.

ARTICLE 17 : Prix

Les prix suivants (en euros) sont attribués aux vingt premiers coureurs classés :
Grille 534/20 :

Classement	Prix	Classement	Prix
1	109	11	9
2	80	12	8
3	64	13	8
4	53	14	8
5	43	15	7
6	37	16	6
7	29	17	6
8	24	18	6
9	16	19	5
10	11	20	5

Le total des prix est de 534 euros.

ARTICLE 18 : Pénalités

Les pénalités sont conformes au règlement de la FFC.

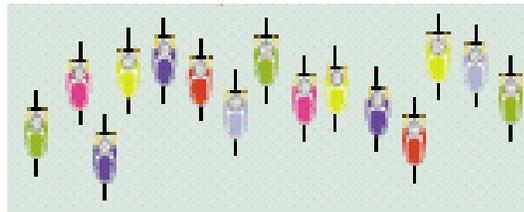
Schéma de la caravane



A L'AVANT DE LA COURSE

- 1 Voiture ouvreuse
- 2 Voiture Directeur Organisation
- 3 Voiture liaison radio + téléphone
- 4 Voiture invités
- 5 1ère Voiture dépannage neutre
- 6 2^{ème} Voiture dépannage neutre
- 7 Voiture Juge à l'arrivée
- 8 1ère Voiture Commissaire
- 9 Moto Commissaire
- 10 Moto Ardoisier
- 11 Moto info

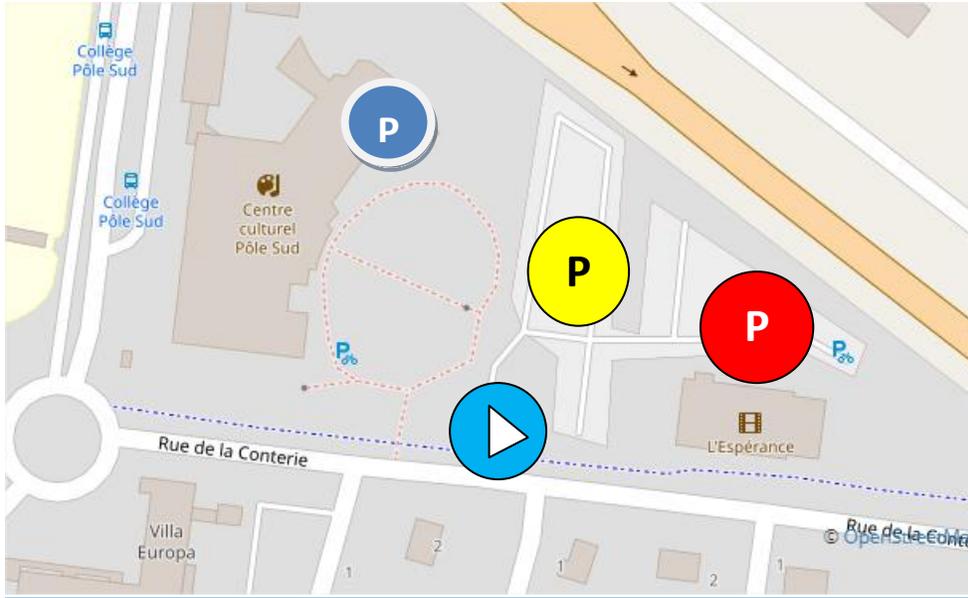
:



A L'ARRIERE DU PELOTON

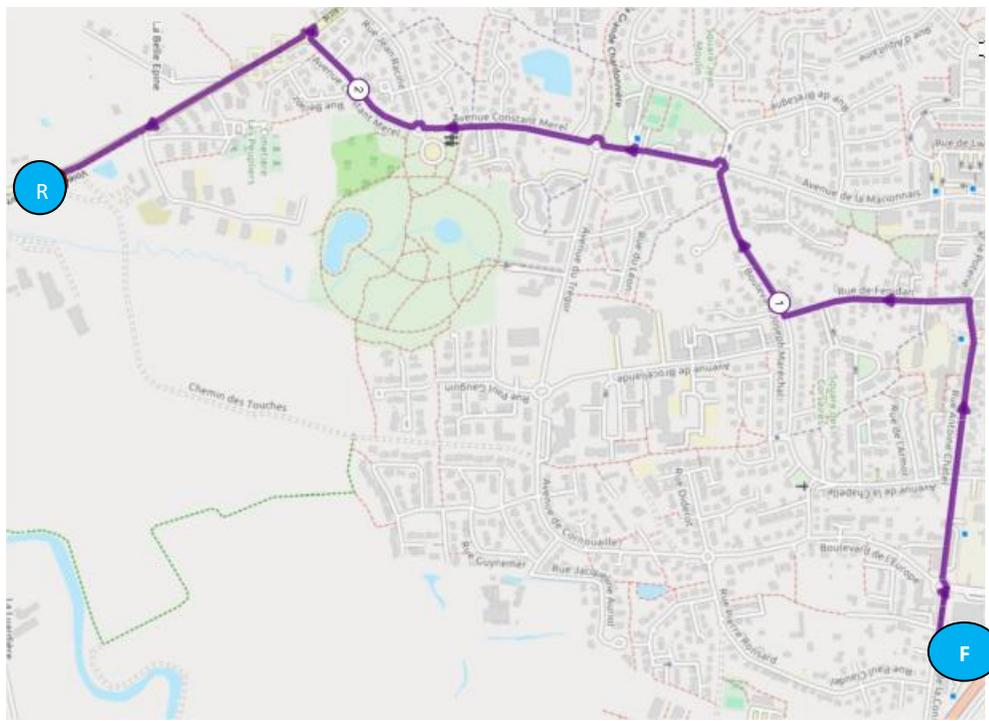
- 12 Voiture Président du Jury
- 13 Voiture médecin
- 14 2^{ème} Voiture Commissaire
- 15 3^{ème} Voiture Commissaire
- 16 Toutes les voitures dépannages Clubs
- 17 3^{ème} Voiture dépannage neutre
- 18 Ambulances
- 19 Car Balai
- 20 Camion Balai

Plan de la zone de départ

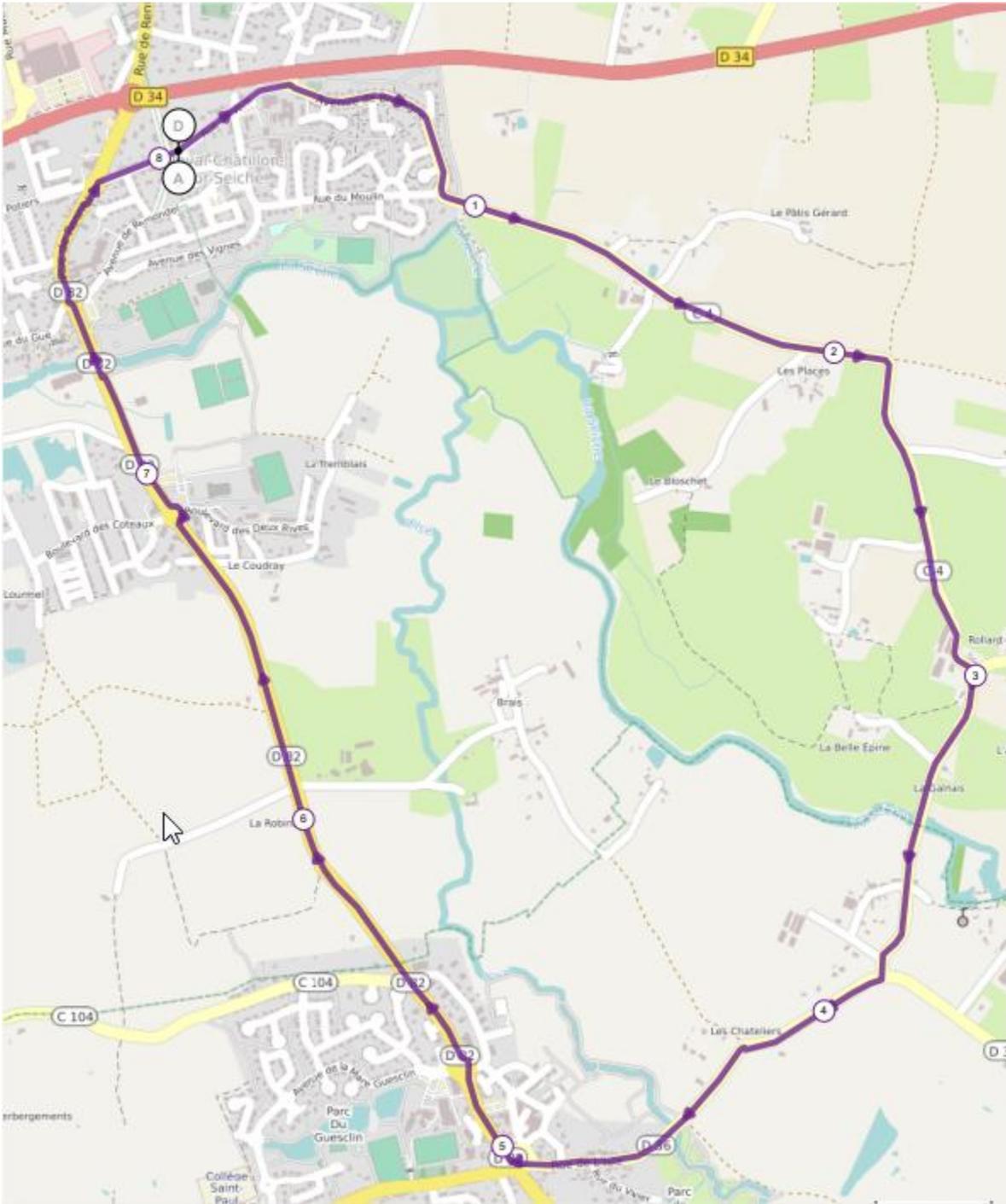


	Départ Fictif		Parking Équipes
	Parking Officiels		Permanence

Parcours neutralisé

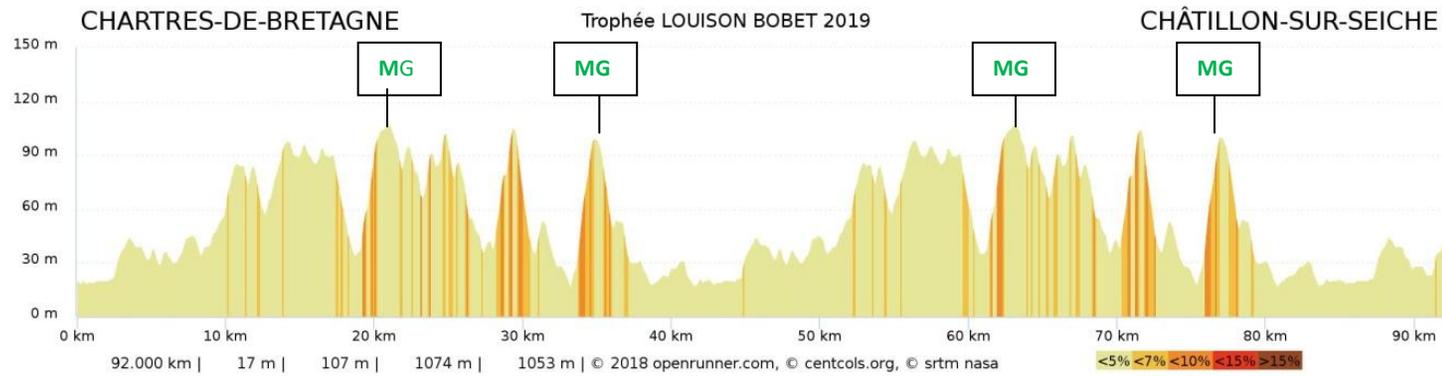


Plan Circuit d'arrivée

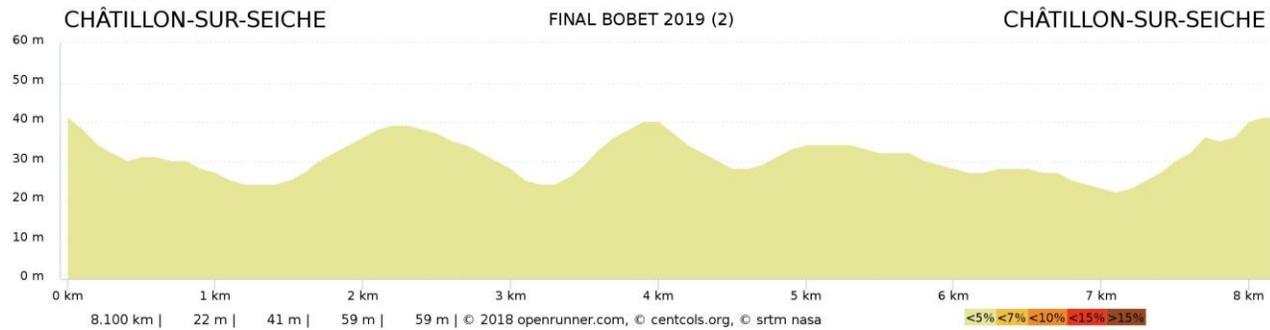


Les Profils

Circuit en ligne :

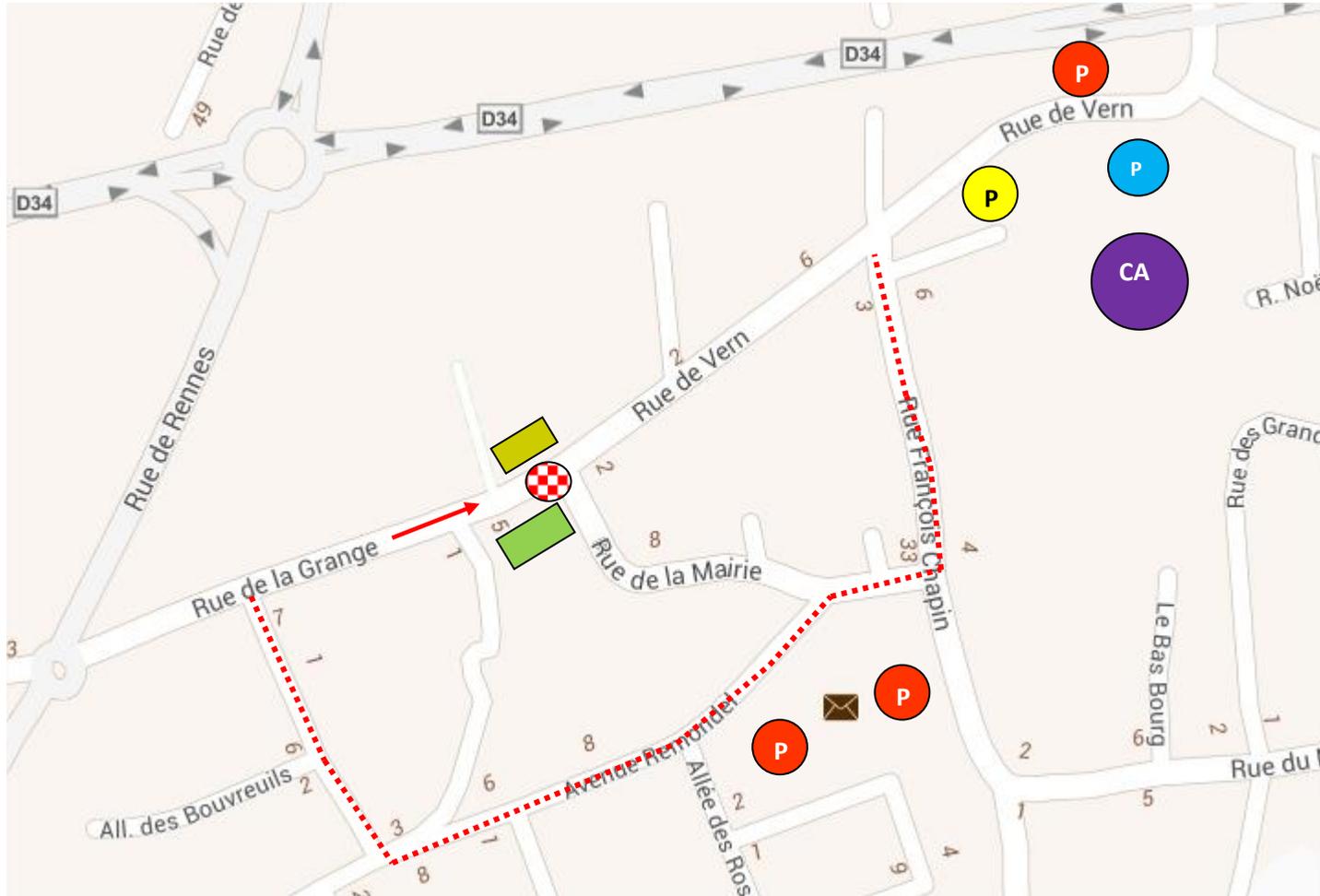


Circuit Final :



3 derniers kilomètres :

Plan de la zone d'arrivée



	Arrivée		Dérivation
	Podium Protocolaire		Permanence
	Podium Commissaires		Contrôle Antidopage
	Sens de la course		Parking Officiels
			Parking Équipes

ITINERAIRE DU TROPHEE LOUISON BOBET 2020

ITINERAIRE	Km	Km	Km	Horaire	Horaire
		parcoursu	à faire	38 Km/h	40 Km/h
CHARTRES DE BRETAGNE (Centre Culturel Pôle Sud) DEPART FICTIF				14:50:00	14:50:00
Rue de la Poterie à gauche rue de Fénidan, à droite Bd Maréchal, à gauche Av. Mérel			115,360	15:00:00	15:00:00
D 837 avenue de la chaussairie DEPART		0,000	115,360	15:00:00	15:00:00
A gauche C 104 route de la Salle	0,400	0,400	114,960	15:00:38	15:00:36
SAINT ERBLON C 104 / D 82 à droite	4,200	4,600	110,760	15:07:16	15:06:54
BOURGBARRE D82/D39 tout droit	4,460	9,060	106,300	15:14:18	15:13:35
D826 - à droite Le Teilleul	1,390	10,450	104,910	15:16:30	15:15:40
à droite C 201	1,430	11,880	103,480	15:18:45	15:17:49
Carrefour C 201 / D 41 tout droit	2,510	14,390	100,970	15:22:43	15:21:35
D 41 à droite BOUT DE LANDE	2,380	16,770	98,590	15:26:29	15:25:09
A gauche D 39	1,890	18,660	96,700	15:29:28	15:27:59
D 39 - Côte de la Caliorne MG GARAGE BESSON	1,620	20,280	95,080	15:32:01	15:30:25
D 39 - LAILLE - C 8 à gauche rue de Mandon	0,990	21,270	94,090	15:33:35	15:31:54
C 8 / V 13 à droite	4,080	25,350	90,010	15:40:02	15:38:01
V 13 / D 77 à droite	2,610	27,960	87,400	15:44:09	15:41:56
D 77 / VC 101 à gauche Le Cleux	3,420	31,380	83,980	15:49:33	15:47:04
VC 101 / V 10 / D 39 à droite	2,220	33,600	81,760	15:53:03	15:50:24
D39 - Côte de la halte de Laillé - C17 à gauche MG GARAGE BESSON	1,100	34,700	80,660	15:54:47	15:52:03
C17 - D17 bruz - (rond point) à droite boulevard Louis Pasteur	4,470	39,170	76,190	16:01:51	15:58:45
Rond point de l'Orguenais - à droite avenue de Général de Gaulle	0,900	40,070	75,290	16:03:16	16:00:06
D36 Rond point de Pont-Péan - contour Joseph Laurent tout droit	0,700	40,770	74,590	16:04:22	16:01:09
D36 Pont Péan-à gauche D 837	1,480	42,250	73,110	16:06:43	16:03:23
D837- à droite C104 route de la Salle	0,280	42,530	72,830	16:07:09	16:03:48
SAINT ERBLON C 104 / D 82 à droite	4,200	46,730	68,630	16:13:47	16:10:06
BOURGBARRE D82/D39 tout droit	4,460	51,190	64,170	16:20:50	16:16:47
D826 - à droite Le Teilleul	1,390	52,580	62,780	16:23:01	16:18:52
à droite C 201	1,430	54,010	61,350	16:25:17	16:21:01
Carrefour C 201 / D 41 tout droit	2,510	56,520	58,840	16:29:15	16:24:47
D 41 à droite BOUT DE LANDE	2,380	58,900	56,460	16:33:00	16:28:21
A gauche D 39	1,890	60,790	54,570	16:35:59	16:31:11
D 39 - Côte de la Caliorne MG GARAGE BESSON	1,620	62,410	52,950	16:38:33	16:33:37
D 39 - LAILLE - C 8 à gauche rue de Mandon	0,990	63,400	51,960	16:40:06	16:35:06
C 8 / V 13 à droite	4,080	67,480	47,880	16:46:33	16:41:13
V 13 / D 77 à droite	2,610	70,090	45,270	16:50:40	16:45:08
D 77 / VC 101 à gauche Le Cleux	3,420	73,510	41,850	16:56:04	16:50:16
VC 101 / V 10 / D 39 à droite	2,220	75,730	39,630	16:59:34	16:53:36
D39 - Côte de la halte de Laillé - C17 à gauche MG GARAGE BESSON	1,100	76,830	38,530	17:01:19	16:55:15
C17 - D17 bruz - (rond point) à droite boulevard Louis Pasteur	4,470	81,300	34,060	17:08:22	17:01:57
Rond point de l'Orguenais - à droite avenue de Général de Gaulle	0,900	82,200	33,160	17:09:47	17:03:18
D36 Rond point de Pont-Péan - contour Joseph Laurent tout droit	0,700	82,900	32,460	17:10:54	17:04:21
D36 Pont Péan-à gauche D 837	1,480	84,380	30,980	17:13:14	17:06:34
D837- à droite C104 route de la Salle	0,280	84,660	30,700	17:13:40	17:06:59
SAINT ERBLON C 104 / D 82 à gauche	4,200	88,860	26,500	17:20:18	17:13:17
NOYAL CHATILLON SUR SEICHE passage sur la ligne d'arrivée	2,500	91,360	24,000	17:24:15	17:17:02
Plus circuit de 8, km à effectuer 3 fois	24,000	115,360	0,000	18:02:09	17:53:02
KILOMETRAGE TOTAL	115,360	115,360			

Liste des hôpitaux

- **Centre Hospitalier et Universitaire de Rennes (CHU)**

2 r Henri Le Guilloux
35000 RENNES
02 99 28 43 21

- **Polyclinique Sévigné**

Service d'Urgence
3 r Chêne Germain
35576 CESSON SEVIGNE CEDEX
02 99 25 52 49

- **Clinique mutualiste La Sagesse**

4 place Saint Guérolé
35000 RENNES
02 99 85 75 75

- **Centre Hospitalier privé Saint Grégoire**

6 Boulevard de la Boutière
35760 SAINT GREGOIRE
02 99 23 33 33

Hébergement et Restauration

- **Castel Café**

43 r Gué 35230 NOYAL CHATILLON SUR SEICHE
02 99 05 14 73

- **Inter Hôtel de la Chaussairie**

30 av Chaussairie 35131 CHARTRES DE BRETAGNE
02 99 41 14 14